

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quarante-sixième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 7 mars 2011 à 18 h 00 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 18 AVRIL 2011

Procès-verbal de la trois cent quarante-sixième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 7 mars 2011 à 18 h 00 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Membre socio-économique	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie		X
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X	
RAINVILLE, Maxime Étudiant – Maîtrise en gestion de projet	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur et président du comité exécutif, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 21 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent quarante-cinquième réunion (7 février 2011)
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$
- 4.- Détermination du prix des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville et détermination du tarif en location touristique pour 2011-2012
- 5.- Changement de représentant de l'Université du Québec en Outaouais auprès de Tourisme Québec
- 6.- Engagement d'un(e) secrétaire de direction au Service des ressources humaines
- 7.- Engagement d'un(e) commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme
- 8.- Prochaine réunion
- 9.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent quarante-cinquième réunion (7 février 2011)

2.1 Approbation

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Maxime Rainville, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quarante-cinquième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quarante-cinquième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres qu'en vertu du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais, le comité exécutif adopte la grille de signatures requises pour les dépenses ou engagements budgétaires ainsi que les règles relatives aux modifications budgétaires pour des montants inférieurs à 125 000 \$.

Le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources soumet, pour votre approbation, une grille d'autorisation de signatures modifiée de la façon suivante :

Ajouter l'autorisation de signatures pour une délégation de 1 000 \$ et moins pour le poste suivant :

- Chargé de projet en développement immobilier.

Retirer l'autorisation de signatures pour une délégation de 300 \$ et moins pour le poste suivant :

- Réalisateur audiovisuel.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Maxime Rainville, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 346-CX-1488 concernant une modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$; laquelle est jointe en appendice.

4.- Détermination du prix des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville et détermination du tarif en location touristique pour 2011-2012

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne qu'en 1989, l'Université du Québec en Outaouais signe un contrat d'emphytéose louant les terrains du 305 et du 315 boulevard Alexandre-Taché à Construction R. Brunet Inc. qui s'engage à construire les résidences étudiantes.

En 1993, le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais vote l'acquisition des résidences et la création d'un Comité de gestion des résidences. Ce comité a pour mandat de gérer dans un cadre d'autofinancement les résidences étudiantes. En plus d'entretenir et d'administrer ces immeubles, ce comité avait aussi pour mandat d'étudier l'opportunité de construire d'autres résidences.

En 2003, le conseil d'administration donnait son aval au projet de construction de nouvelles résidences. Cent six (106) unités de logement (Maisons de ville) s'ajoutaient aux quatre-vingt-douze (92) existantes (Résidences Taché).

En 2005, le comité de gestion des résidences a été aboli et la responsabilité a été transférée au Service des terrains et bâtiments.

Bien que le taux d'occupation des Résidences Taché soit assez constant d'année en année, oscillant toujours au-delà de 96 %, celui des Maisons de ville était en chute libre depuis quelques années. Le taux d'occupation des Maisons de ville a chuté depuis l'automne 2004, passant de 95 % à 31,82 % à l'automne 2007.

En 2008-2009, le prix du loyer des logements disponibles près du campus variait de 360 \$ à 790 \$ par mois. Avec une moyenne des prix se situant à environ 375 \$, l'Université du Québec en Outaouais faisait face à une offre de logement à prix très compétitif. De plus, une comparaison du prix des loyers de nos résidences avec un certain nombre de résidences étudiantes universitaires et collégiales révélait que nous demandions un prix de loyer supérieur pour les Maisons de ville aux prix demandés par l'UQAM pour des résidences similaires au centre-ville de Montréal. La baisse du taux d'occupation des Maisons de ville nous confirmait que nous avions dépassé le maximum de la fourchette de prix que la clientèle était prête à défrayer pour ce type de logement, il fut donc proposé de réajuster le prix des loyers des Maisons de ville de façon à en stimuler la demande. En conséquence, en 2008-2009, afin d'assurer l'autofinancement des résidences, il avait été recommandé d'augmenter le prix des loyers des Résidences Taché de 0,8 %, tel que permis par la Régie du logement et de diminuer le prix des loyers pour les Maisons de ville.

En 2008-2009, le taux d'occupation des Maisons de ville s'est grandement amélioré atteignant la barre des 80 %. En 2009-2010, le taux d'occupation était de 97 %, et cette

année, nous constatons un taux d'occupation de près de 100 %.

En 2010-2011, les prix des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville ont été augmentés de 4 \$ à 5 \$ par mois tandis que le tarif en location touristique a été augmenté de 10 \$ la nuitée.

Étant donné la faible augmentation du prix des loyers de 0,6 % proposée par la Régie du logement, le maintien des coûts énergétiques et d'entretien et afin d'atteindre un taux d'occupation de 100 %, nous proposons le maintien des prix des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville pour l'année 2011-2012. De plus, depuis une dizaine d'années, certaines de nos résidences sont offertes en location touristique lors de la période estivale, ce qui génère des revenus d'environ 50 000 \$. Afin de hausser davantage la demande pour nos résidences en période estivale, nous proposons donc de maintenir le même tarif en location touristique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 346-CX-1489 concernant la détermination du prix des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville et détermination du tarif en location touristique pour 2011-2012; laquelle est jointe en appendice.

5.- Changement de représentant de l'Université du Québec en Outaouais auprès de Tourisme Québec

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres qu'à l'instar de la plupart des universités au Québec, les résidences de l'Université du Québec en Outaouais sont inscrites auprès de Tourisme Québec afin d'être offertes en location pendant la période estivale. À intervalles réguliers, l'Université du Québec en Outaouais fait une demande d'attestation de classification telle que requise par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, pour les Résidences Taché et les Maisons de Ville de l'Université du Québec en Outaouais. Étant donné que le représentant officiel de l'Université a quitté ses fonctions, le conseil d'administration doit signifier à Tourisme Québec son nouveau représentant et l'autoriser à signer lesdites demandes d'attestation de classification requises par la Loi. Le conseil d'administration est donc appelé à nommer monsieur Marc Legault, directeur du Service des terrains et bâtiments, comme représentant de l'Université du Québec en Outaouais auprès de Tourisme Québec.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 346-CX-1490 concernant le changement de représentant de l'Université du Québec en Outaouais auprès de Tourisme Québec; laquelle est jointe en appendice.

6.- Engagement d'un(e) secrétaire de direction au Service des ressources humaines

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de secrétaire de direction au Service des ressources humaines, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Mario Auclair, directeur du Service des ressources humaines, de monsieur Marc-André De Blois, mesdames Carolle Moyneur et Marie-Claude Roberge, tous trois conseiller et conseillères en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu 109 candidatures. Parmi celles-ci, six (6) personnes répondaient aux exigences et ont été soumises aux tests de sélection. Deux (2) personnes ont été reçues en entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Pascaline Yayi, à titre de secrétaire de direction au Service des ressources humaines.

Madame Yayi possède environ dix (10) ans d'expérience dans le domaine du

secrétariat. Elle a été notamment secrétaire de direction remplaçante au Décanat de la formation continue et des partenariats à l'UQO. Elle a occupé des postes de secrétaire de gestion ou de direction à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais. Madame Yayi possède un diplôme d'études professionnelles en secrétariat.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Maxime Rainville, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 346-CX-1491 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Service des ressources humaines (**Pascaline Yayi**); laquelle est jointe en appendice.

7.- Engagement d'un(e) commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Annik Gélinau, directrice du soutien aux études à Saint-Jérôme, de madame Chantal Verdon et madame Dominique Houle, toutes deux professeures au Département des sciences infirmières et de madame Marie-Claude Roberge, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu une (1) candidature interne et 50 candidatures externes. Parmi celles-ci, seize (16) personnes répondaient aux exigences et ont été soumises aux tests de sélection. Six (6) personnes ont été reçues en entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Nicole Laforce, à titre de commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme.

Madame Laforce possède environ vingt (20) ans d'expérience dans le domaine du travail de bureau. Elle est présentement commis senior remplaçante au Module des sciences de la santé au Campus de Saint-Jérôme. Mme Laforce a été secrétaire et adjointe administrative dans des organismes privés. Elle possède un diplôme d'études professionnelles en secrétariat.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 346-CX-1492 concernant l'engagement d'un commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme (**Nicole Laforce**); laquelle est jointe en appendice.

8.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le mardi 26 avril 2011 à 18 h 00.

9.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Claude Chénier, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 h 45.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice